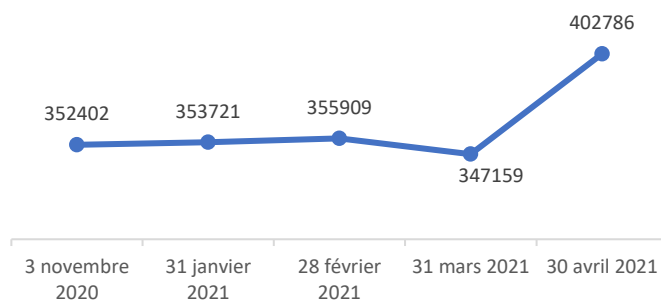


I. CLUSTER PROTECTION SOUS NATIONAL DU SAHEL

Situation d'enregistrement des personnes déplacées internes dans la région du Sahel

L'effectif des personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso est estimé à 1 218 754 individus selon les données d'enregistrement du 30 avril 2021 du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). 33% de ces PDI sont du Sahel faisant de cette région l'une des plus touchées. Le nombre de PDI enregistrés a connu une augmentation de 55 627 personnes passant de 347 159 le 31 mars 2021 à 402 786 le 30 avril 2021.

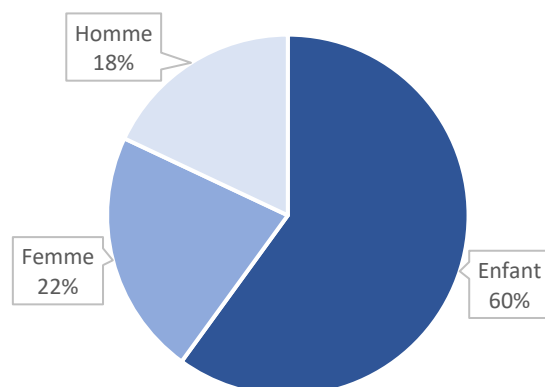
Tendances des enregistrements des PDI du Sahel



La commune de Djibo avec ses 166 753 PDI reste la première commune d'accueil. Elle est suivie des communes de Dori (45 568), de Gorgadji (43 651), de Gorom-Gorom (30 960) et d'Arbinda (27 354). Les communes qui avaient moins de PDI enregistrés à la date du 30 avril 2021 étaient Boundoré (69), Tankougounadié (71), Solhan (334), Sampelga (362) et Falagountou (567). Les communes qui ont connu plus de nouveaux enregistrés entre le 28 février 2021 et le 30 avril 2021 sont celles d'Oursi (21 779), de Déou (7 514), de Gorom-Gorom (5 894), de Mansila (5 771) et de Seytenga (2 989).

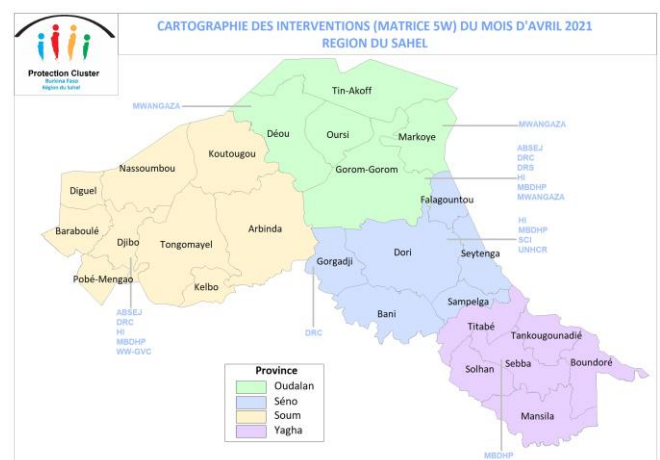
Les chiffres de l'enregistrement du 30 avril 2021 indiquent que les enfants représentent environ 60% des personnes déplacées internes du Sahel. Ils sont suivis des femmes avec un pourcentage de 22%.

Répartition des PDI par âge dans la région du Sahel au 30 avril 2021

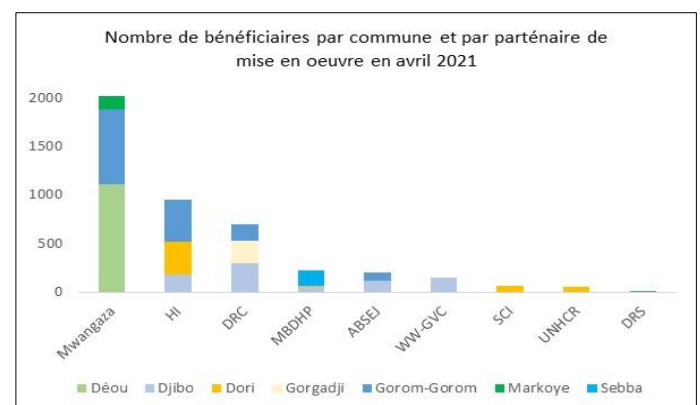


Matrice harmonisée des réalisations des membres du Cluster Protection sous National de la Région du Sahel avec le paquet de réponse du mois de mars 2021.

13 partenaires de mise en œuvre ont apporté une réponse dans la région du Sahel selon les données de la matrice harmonisée des réalisations. Les communes de Déou, Djibo, Dori, Gorgadji, Gorom-Gorom, Markoye et Sebba (voir carte ci-dessous) sont les 7 communes où sont issus les bénéficiaires. Nous notons que le niveau de présence des acteurs est faible occasionnant un gap de prise en charge dans les différents domaines d'activités. Aussi, les informations des réalisations ne sont pas exhaustives car certains acteurs ne renseignent pas la matrice.



En avril 2021, c'est un total de 4363 personnes qui ont bénéficié des interventions de 8 acteurs humanitaires dans la région du Sahel. La répartition du nombre de bénéficiaires par commune et par partenaire de mise en œuvre se présente comme indique la figure ci-dessous.



Les bénéficiaires en lien avec la Protection de l'Enfance ont été les plus nombreux au cours du mois d'avril 2021 avec un effectif de 2085. Les activités menées par les acteurs dans ce domaine de responsabilité sont axées sur la sensibilisation communautaire sur les thèmes de protection de l'enfant en situation d'urgence et les VBG ; la compétence de vie courante en faveur des adolescents à travers les Espaces Amis des Enfants. Viennent ensuite ceux de la protection générale avec (1052 personnes) portant sur la documentation civile, les

sensibilisations sur les risques de protection et le référencement des cas individuels, l'assistance individuelle et le renforcement des capacités à travers les formations. 839 personnes ont bénéficié des soutiens psychosociaux communautaire et individuel. Les acteurs du domaine de responsabilité VBG ont atteint 387 personnes. Les activités en lien avec les VBG ont porté essentiellement sur les sensibilisations centrées sur la prévention et la mitigation des risques et l'amélioration d'accès aux services de prise en charge. La majorité de ces bénéficiaires (55%) ont un âge inférieur à 18 ans.

[Téléchargez Matrice 5W d'avril 2021](#)

Atelier de validation des mécanismes de référencement des cas de protection – Cluster protection du Sahel

Le mardi 20 avril 2021 s'est tenu dans la salle polyvalente de Dori l'atelier de validation des mécanismes de référencement des cas de protection. Le mécanisme de référencement est un outil qui facilite l'accès significatif, en sécurité et en dignité des personnes déplacées internes et autres personnes affectées aux services de protection disponibles dans les sites, villes et villages où sont installés des déplacés internes dans la région du Sahel. Plusieurs structures étatiques, ONGs locales et internationales étaient représentées à cet atelier. Il s'agit de : ACF, DRFSNFAH, HI, CREDO, MBDHP, UN-HABITAT, MdME, ICADH, AGED, CRBF, OXFAM, SFCG, SCI, CSSI, AIHC, MWANGAZA, TdH-LAUSANNE, OIM, CPN-SAHÉL. La séance de validation a consisté à une révision des drafts des mécanismes de référencement des cas de protection des provinces de la région du Sahel préalablement produits. Pour ce faire, les participants ont été répartis en quatre groupes pour confirmer les services existants et les coordonnées des points focaux dans chaque province.



« Séance de discussion sur les mécanismes du Soum »



« Séance de discussion sur les mécanismes du Yagha »

Formation des Parajuristes sur la problématique d'accès des Personnes Déplacées Internes et autres vulnérables aux services juridiques/judiciaires dans la Région du Sahel – Cluster protection du Sahel

Le Cluster protection sous national du Sahel a organisé le jeudi 22 avril 2021 dans la salle polyvalente de Dori un atelier de formation des Parajuristes sur la problématique d'accès des personnes déplacées internes et autres vulnérables aux services juridiques/judiciaires dans la région du Sahel. Les participants sont venus de toutes les quatre provinces de la région. Plusieurs structures étaient représentées à cet effet. Il y avait des agents de la Direction Régionale de l'Action Humanitaire, des quatre Directions Provinciales en charge de l'Action Humanitaire, des ONGs locales (MBDHP, ACD/NAANGUE, AGED) des Agences des Nations Unies et ONGs internationales (UNHCR, IEDA RELIEF, ACF, DRC, HI, AIHC, ICAHD, MWANGAZA ACTION, CREDO) travaillant dans le domaine de la protection. L'objectif général de la formation est de contribuer à la facilitation d'accès à la justice aux personnes vulnérables déplacées internes (enfants, femmes, filles et personnes indigentes) en situation d'urgence dans la Province du Sahel. Cinq modules ont été développés au cours de l'atelier par des professionnels de droit.

- ✓ Droits des personnes déplacées contenus dans les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays de 1998 animé par le Coordinateur du Cluster protection du Sahel ;
- ✓ Notions élémentaires sur la procédure pénale en droit Burkinabè (procédure judiciaire sur l'enfance et les victimes des VBG) dispensé par le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Dori ;



« Séance de discussion sur les mécanismes du Séno »



« Séance de discussion sur les mécanismes de l'Oudalan »

- ✓ Présentation de la loi relative à la commission sur l'assistance judiciaire (fonds d'assistance judiciaire) qui a été un thème exposé par le Substitut du procureur ;



« Le Substitut du Procureur pendant son exposé »

- ✓ Le quatrième module qui porte sur les Notions élémentaires sur la protection de l'enfance en situation d'urgence a été animé par le Chargé des services communautaires de la section protection du HCR-Dori ;
- ✓ Pour terminer, le Coordonnateur du sous cluster national du sahel a passé en revue la loi N° 061-2015/CNT portant sur prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

A l'issue de la formation, des attestations ont été remises aux différents participants tout en les exhortant à appliquer les connaissances acquises chacun dans sa localité.



« Remise d'attestation à un participant par le Coordinateur du Cluster »



« Photo de famille des participants à la fin de la formation »

II. AoR VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Distribution de kits de dignité dans la région du Sahel par l'OIM

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet « Soutien aux populations vulnérables déplacées et affectées par la crise par le biais d'activités de subsistance, d'abris d'urgence, de santé mentale et de soutien psychosocial dans les régions du Sahel et du Centre-Nord du Burkina Faso » financé par le Japon l'OIM a organisé en avril 2021 une distribution des kits de dignité dans la Région du Sahel.



« Ciblage inclusif de bénéficiaires »



« Kits préparés à être distribuer »

De concert avec les autres acteurs impliqués (sous cluster protection, Abris/AME, OCHA) dans la distribution des kits, la Direction provinciale en charge de l'Action Humanitaire a procédé à l'identification des potentielles bénéficiaires. Cette liste validée a été partagée à l'ensemble des acteurs concernés afin de s'assurer qu'ils sont de nouveaux bénéficiaires. L'OIM a ensuite procédé à la distribution des 750 kits au profit des PDIs et de la population hôte de la Région du Sahel afin de répondre à des besoins de protection spécifiques et de renforcer la cohabitation pacifique. Notons que les femmes ayant bénéficié de ces kits étaient celles dont l'âge est compris entre 15 à 45 ans.



« Bénéficiaires très satisfaites durant des distributions bien organisées »



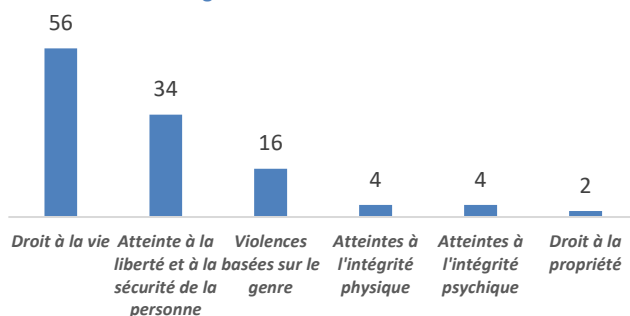
Notons que 03 communes de la Région du Sahel (Dori, Bani et Seytenga) ont bénéficié de ces kits dont 625 PDIs et 125 autochtones (Dori : 513, Bani : 203, Seytenga : 34) soit 83,33% pour les PDIs et 16,67% de la population hôte. Le kit est composé d'un seau, un paquet d'OMO, trois couches lavables, une boîte de pommade, une paire de chaussure, un peigne, une bouilloire, trois boules de savon Santex et une lampe torche rechargeable.

III. PROTECTION GENERALE (PG)

Monitoring de protection et assistance aux cas individuels de protection, Projet HCR-MPDHP.

Le monitoring de protection du mois d'avril 2021 indique une baisse des cas d'incidents de protection par rapport au mois précédent. 34 cas d'incidents de protection ont été identifiés par le MBDHP contre 41 cas le mois de mars passé dans la région du Sahel. Le monitoring a été mené dans plusieurs localités des 4 provinces de la Région. Plusieurs violations des droits humains ont été identifiées notamment des cas de meurtre, de restriction de liberté, d'enlèvements, d'arrestations, de vols et pillages et de coups et blessures. 16 cas d'incidents se sont produits dans la province du Yagha faisant d'elle la plus touchée de la région. Viennent ensuite les provinces du Séno avec 7 cas, du Soum avec 6 cas et en dernière position la province de l'Oudalan qui enregistre 5 cas. Ces incidents ont fait un total de 116 victimes dont 96 hommes, 17 femmes et 3 enfants. La figure ci-dessous indique la répartition des victimes par catégorie.

Nombre de victimes par catégorie de violation dans la région du Sahel en avril 2021



Les principaux auteurs présumés des incidents sont les GANE avec 23 cas, les FDS avec 05 cas, les VDP avec 02, les membres de la communauté avec 02 cas et les bandits armés avec 02 cas. Les incidents ont provoqué des mouvements de population dans la région du Sahel. 2647 personnes se sont déplacées au cours de ce mois, soit à titre préventif, soit du fait des attaques ou à la suite de menaces des GANE. Le chef-lieu de la commune de Seytenga dans la province du Séno a accueilli à lui seul plus de 84% de ces PDIs. Les populations se sont déplacées aussi vers la commune de Dori dans la province du Séno et à Sebba dans la province du Yagha.

IV. FSANTE MENTALE ET SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Activités du Projet Trauma d'Action Contre la Faim (ACF)

Pour les mois de Mars et Avril 2021, le projet Trauma d'ACF a mené plusieurs activités au quartier Wendou dans la ville de Dori touchant au total 903 personnes. Il s'agit de :

- ✓ **La Sensibilisation sur la santé mentale** dont l'objectif est d'apporter des connaissances sur la santé mentale et désillusionner les fausses idées autour de la santé mentale. Les séances de sensibilisation ont touché 652 personnes dont 190 hommes, 253 femmes, 92 garçons et 117 filles ;
- ✓ **La Psychoéducation** qui a touchée 150 personnes adultes, dont 67 hommes et 83 femmes a permis d'expliquer ce qu'est la détresse psychologique non pathologique et d'identifier les personnes nécessitant un suivi psychologique ;
- ✓ **Le Protocole trauma groupale adulte** : 99 personnes dont 57 femmes et 42 hommes ;
- ✓ **Les Entretiens individuels** : 01 Femme, et 01 fille qui ont été référées par la DPFSNFAH du Séno.

Pour tout Contact en vue des amples renseignements :

1. Sheldon Munihire, Coordinateur du Cluster Protection sous national du Sahel, Email : munihire@unhcr.org, Phone : 65000278
2. Mairama Cisse, Co-Facilitatrice du Cluster Protection sous National du Sahel, Email : mairama.cisse@drc.ngo, Phone : 66 80 92 44
3. Sié Etienne DA, Colead du Cluster Protection sous National du Sahel, Email : etide86@gmail.com, Phone : 76726773
4. Guigma A. Kader, Associé à la Gestion de l'Information, Cluster Protection sous national du Sahel. Email : guigma@unhcr.org, Phone : 65504605